

Suites données aux avis émis lors du CHSCT Académique lors de la séance du 29 avril 2020

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis n°2/2 :</p> <p>Afin de protéger les droits des personnels en matière de santé au travail, les représentants des personnels au CHSCT académique demandent à l'administration de mettre en œuvre les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique en date du 20/04 (ainsi que ses éventuelles mises à jour ultérieures), avis "relatif aux personnes à risque de forme grave de Covid-19 et aux mesures barrières spécifiques à ces publics" soit porté à la connaissance des personnels et accompagné de la procédure mise en en place pour bénéficiaire de mesures d'éloignement du travail et du suivi médical ; • pour les agents qui vivent avec des personnes vulnérables, y compris femmes enceintes, le bénéfice d'ASA ou de télétravail lorsque c'est possible ; • pour les personnels de l'Éducation Nationale avec enfants qui ne seraient pas accueillis dans leur école, le bénéfice d'ASA garde d'enfants ; • pour les personnels ayant exercé en présentiel pendant le confinement, une attestation de l'employeur permettant une traçabilité pour un suivi éventuel par la médecine de prévention ; • pour les personnels ayant contracté la maladie suite à leur exercice pendant le confinement ou après, la reconnaissance en accident imputable au service. 	<p>L'administration a mis en place une fiche présentant le régime des autorisations spéciales d'absence applicable du 11 mai jusqu'à nouvel ordre. Cette fiche, régulièrement mise à jour depuis le 6 mai, est diffusée à l'ensemble des personnels et disponible sur le site académique.</p> <p>Lien : http://www.ac-aix-marseille.fr/cid151443/crise-sanitaire-covid-19-recommandations-et-informations-pour-les-personnels-de-l-academie-d-aix-marseille.html</p> <p>A ce stade, l'établissement par l'employeur d'une attestation n'est pas prévu par le ministère.</p> <p> Pour le recteur et par délégation Le Secrétaire Général de l'Académie Gérard MARFIN </p>

Pour le recteur et par délégation
 Le Secrétaire Général de l'Académie
Gérard MARFIN